

HERIHOR, VIZIR

(STATUE DU CAIRE, N° 42190)

PAR

M. GUSTAVE LEFEBVRE.

Le nom de Herihor ne figure pas dans la liste des vizirs dressée par A. Weil⁽¹⁾. Pas davantage Wreszinski⁽²⁾ n'avait-il reconnu ce titre au fameux Grand Prêtre d'Amon, que son ambition et le cours naturel des événements firent passer, quand disparut le dernier des Ramessides, du siège pontifical au trône des Pharaons. Et cependant Herihor avait prélué à son futur rôle par l'exercice des fonctions de vizir, dont l'importance devait être primordiale sous les « rois fainéants » que furent Ramsès X et Ramsès XI. Rappelons que trois Grands Prêtres seulement avaient, au Nouvel Empire, et dans des conditions fort différentes, occupé la charge de vizir : Hapouseneb, le fidèle partisan d'Hatschepsout, Ptahmôsé, ministre d'Aménophis III, et un certain Panefer, d'ailleurs peu connu, qui vécut sans doute lui aussi sous un des souverains de la XVIII^e dynastie. Puis, cette fonction éminente avait complètement cessé d'être attribuée aux chefs du clergé d'Amon : aucun Grand Prêtre de la XIX^e dynastie⁽³⁾, aucun Grand Prêtre de la XX^e avant Herihor⁽⁴⁾ n'a été vizir.

⁽¹⁾ A. WEIL, *Die Veziere des Pharaonenreiches* (1908).

⁽²⁾ W. WRZINSKI, *Die Hohenpriester des Amon* (1904).

⁽³⁾ Car il ne faut pas confondre le vizir

Pasar, fils de Nebneterou, et son contemporain le Grand Prêtre Pasar (connu par la statue du Caire, n° 42156), qui n'ont de commun que le nom.

⁽⁴⁾ Comme je le montrerai ailleurs,

Herihor, chose curieuse, n'est appelé vizir dans aucune des nombreuses inscriptions qu'il fit graver à sa louange sur les murs de la salle hypostyle du Temple de Khonsou ⁽¹⁾, où son nom est sans cesse mêlé à celui de Ramsès XI. Mais ce titre se rencontre dans la titulature de ce personnage, telle qu'elle est donnée au procès-verbal inscrit, en l'an 6 de Ramsès XI, sur le cercueil restauré de Sêti I^{er}; et Breasted ⁽²⁾ n'avait pas hésité à traduire par « vizir » le mot de cette titulature que Maspero ⁽³⁾ transcrivait simplement  , et qui semble devoir être, en réalité, transcrit  , ou   ⁽⁴⁾.

Si quelque doute subsistait quant au bien-fondé de l'attribution à Herihor du titre de vizir, ce doute serait levé grâce aux inscriptions gravées sur une statue que Legrain retira, en 1904, de la *favissa* de Karnak (Musée du Caire, n° 42190). Comme plusieurs des Grands Prêtres ses prédécesseurs immédiats, par exemple Ramsesnekht ⁽⁵⁾ et Amenhotep ⁽⁶⁾, Herihor est représenté accroupi, à la manière d'un scribe, et écrivant sur un rouleau de papyrus qu'il tient déployé sur ses genoux. Le rouleau et la base de la statue sont couverts de textes que Legrain a publiés ⁽⁷⁾, mais d'une façon assez incorrecte; je profiterai donc de l'occasion qui s'offre pour en donner une édition nouvelle, d'après ma copie de l'original.

c'est à tort que A. WEIL, *op. laud.*, p. 114 et p. 171, sollicitant avec hardiesse le texte lacuneux, et d'ailleurs mal établi par Daressy, d'un ostracon du Caire (*Catalogue général*, n° 25271, l. 2), a donné au Grand Prêtre Ramsesnekht le titre de vizir.

⁽¹⁾ Herihor est mentionné non seulement sur les architraves de la salle hypostyle (CHAMPOLLION, *Not. descr.*, II, p. 234), mais sur les tableaux décorant les parois (six fois), dans les dédicaces du soubassement (trois fois), sur les colonnes (quatre fois) : les titres qui lui sont le plus souvent attribués sont, indépen-

damment de celui de Premier Prophète, les titres militaires  et .

⁽²⁾ BREASTED, *Ancient Records*, IV (1906), § 593.

⁽³⁾ MASPERO, *Momies royales*, p. 553.

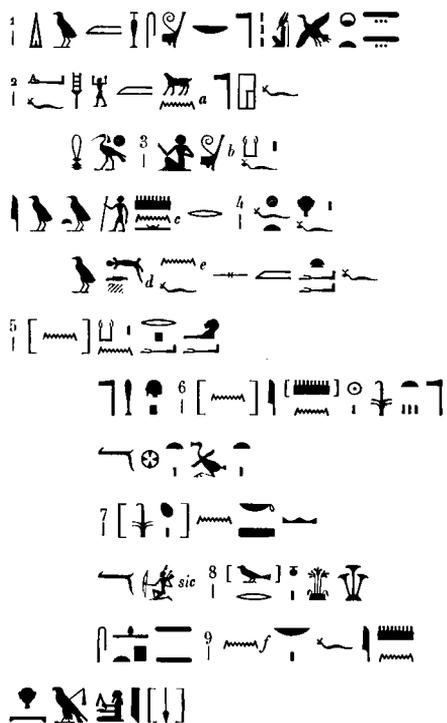
⁽⁴⁾ Cf. *Catalogue général*, DARESSY, n° 61019.

⁽⁵⁾ *Catalogue général*, LEGRAIN, n° 42162 et pl. XXVI.

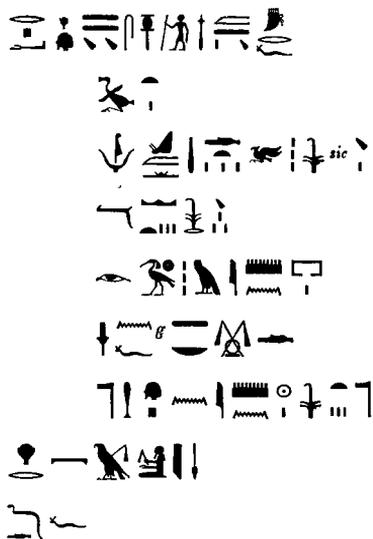
⁽⁶⁾ *Journal d'entrée* du Musée du Caire, n° 36348; cf. LEGRAIN, *Annales*, V, 1904, p. 17 et p. 21 (où il faut lire *statue*, non pas *stèle*).

⁽⁷⁾ *Catalogue général*, LEGRAIN, n° 42190 et pl. LII.

A. Sur le rouleau en lignes verticales : (←→)



B. Autour de la base, en une longue ligne : (←→)





NOTES : (a, c, e, g, h, i, j, k) le signe  a, en réalité, dans ces huit cas, la forme du signe de la terre . — (b) On ne voit, au début de la ligne 3, que la partie inférieure des deux signes . — (d) Le petit signe qui a disparu dans le groupe  pourrait être  (servant de déterminatif?). — (f) Il ne manque rien au début de la ligne 9, mais le signe initial  est incomplet. — (l) Le déterminatif de  (= hkr) paraît être une sorte de petit bassin ou de pain allongé, et celui de  un signe analogue répété trois fois, que j'ai cru pouvoir transcrire par le signe de l'eau .

A. — «  Donné comme témoignage de faveur du maître des dieux, Amon, qui était à l'origine du Double Pays.  Qu'il fasse que (ma) vie se prolonge dans son temple, étant donné que ⁽¹⁾ j'ai été utile ³ à son ka. Et que (ma) statue demeure ⁴ devant lui, qu'il la salue ⁽²⁾ quand il sort processionnellement, — ⁵ pour le ka du pacha, Premier Prophète ⁶ d'Amon-rêsonther, préfet et vizir, ⁷ fils royal de Kouch, général ⁸ des troupes du Sud et du Nord, pacifiant le Double Pays ⁹ pour son maître Amon, — Herihor. »

B. — « Le pacha ⁽³⁾, qui est à la tête du Double Pays, compagnon, grand noble dans le Pays entier, vizir, discernant la vérité, entendant

⁽¹⁾ Ou bien : « dans la mesure où... ».

⁽²⁾ *wšd·n·f s(w)*. On ne s'explique pas bien pourquoi le verbe est à la forme en -n, mais le sens de la phrase n'est pas douteux. Comparer : *Catalogue général*, LEGRAIN, n° 42185, d, l. 2-3 (lecture contrôlée) : « que ma statue reste sur la terre, mon nom gravé sur elle, pour l'éternité, le pain, la bière et les offrandes (étant placés) devant elle quand on fait

des oblations à Celui-qui-est-dans-Thèbes,

 et qu'Amon la salue chaque fois qu'il sort processionnellement ». De même, *ibid.*, n° 42186, d, l. 8 :  « qu'Amon la salue (ma statue) dans chacune de ses fêtes ».

⁽³⁾ Le titre est réduit ici à  (de même sur une colonne de la salle hypostyle du Temple de Khonsou).

longtemps le grand dieu thébain avait pris possession de la Nubie, « le pays de l'or d'Amon »; néanmoins cette contrée avait été jusqu'alors gouvernée par un vice-roi, appartenant au cadre administratif et complètement étranger au clergé de Karnak. En assumant lui-même le titre de « fils royal de Kouch », Herihor, premier prophète d'Amon, général en chef, vizir et administrateur du Double Pays, étendait encore son autorité sur les pays du Haut-Nil et s'acheminait, d'un pas assuré, vers le pouvoir suprême.

Il est à remarquer que, dans les inscriptions de la statue n° 42190, Ramsès XI n'est pas mentionné et qu'on a évité de parti pris toute allusion au souverain : c'est ainsi que le privilège d'avoir une statue a été accordé à Herihor non pas, selon la formule ordinaire, « par faveur du roi », mais « par faveur d'Amon » (A, 1); et si Herihor « pacifie le Double Pays » (A, 8), c'est pour son maître Amon, non pour le roi. D'où l'on conclura que vers la fin du règne du dernier des Ramessides — notre statue est certainement postérieure à l'année 17 de Ramsès XI⁽¹⁾ — le roi ne jouait plus aucun rôle, qu'il avait été relégué dans l'ombre et pratiquement annihilé par son audacieux « maire du palais », le vizir Herihor.

G. LEFEBVRE.

⁽¹⁾ Panehesi, qui précéda Herihor comme « fils royal de Kouch », était encore en fonctions en l'an 17 (PLEYTE-ROSSI, *Papyrus de Turin*, pl. LXVI et LXVII;

BREASTED, *Ancient Records*, IV, § 595-600). Herihor n'exerça donc la charge de vice-roi de Nubie qu'après l'an 17 de Ramsès XI.